



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Orientation scolaire et professionnelle

Question écrite n° 6194

Texte de la question

M Jean-Marc Ayrault attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur les moyens de fonctionnement attribués à l'office national d'information sur les enseignements et les professions. Le projet de budget 1989 prévoit la suppression de huit nouveaux postes, ce qui porterait à 12 p 100 des effectifs la réduction des moyens en personnel de cet organisme. Il souhaiterait savoir les moyens que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour que le service public d'information sur les formations et les débouchés professionnels puissent répondre aux nécessités. Il attire son attention sur l'accroissement des besoins compte tenu de la multiplication des établissements de formation et des filières et de l'augmentation des effectifs scolaires à orienter.

Texte de la réponse

Reponse. - Les missions confiées à l'Office national d'information sur les enseignements et les professions prennent avec le développement de la scolarisation une importance encore accrue. L'information doit porter à la fois sur les métiers et les qualifications dont a besoin l'économie et sur les voies de formation pour y accéder. Le rôle que joue l'établissement public - tant par ses services centraux que par ses délégations régionales - dans le dispositif d'information est tout à fait central. Même si les effectifs budgétaires ont effectivement baissé au cours des dernières années (cf. tableau no 1), tout comme la subvention de fonctionnement accordée par l'Etat (cf. tableau no 2), il importe de faire les deux remarques suivantes : d'une part, les effectifs restent à un niveau très important puisque ce sont 530 personnes qui, en 1988, travaillent directement à l'élaboration et à la diffusion sur l'information, sur les enseignements et les professions. L'Office mobilise également des compétences en faisant participer largement les centres d'information et d'orientation et les centres de documentation et d'information des établissements à son action ; d'autre part, il faut signaler que, grâce aux efforts de rénovation entrepris, l'Office a nettement pris place sur le marché de l'information. La conséquence de cet effort est que, grâce à des ressources propres en substantielle progression, le budget global de l'Office est en constante augmentation ; l'Office se place ainsi délibérément dans une perspective de développement, concevant et élaborant de nouveaux produits d'information pour mieux prendre en charge un public de jeunes de plus en plus segmenté. Cette évolution vers plus de ressources propres est approuvée par le conseil d'administration de l'Office : en effet, c'est ainsi que l'Office pourra, dans le cadre des contraintes budgétaires très fortes s'exerçant sur le budget de l'Etat, continuer à remplir sa mission de service public développant à la fois la diffusion de documents payants et de documents gratuits en direction des jeunes. Voir tableau dans le JO no 07 (année 1989). Les suppressions d'emplois intervenues depuis 1985 ont porté essentiellement sur les services centraux pour permettre aux délégations régionales, sous-dotées, de poursuivre et intensifier les activités qui leur sont demandées. Voir tableau dans le JO no 07 (année 1989).

Données clés

Auteur : [M. Ayrault Jean-Marc](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6194

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3495